

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 20 JUIN 2011**

Le conseil municipal de VEBRET s'est réuni le lundi 20 juin 2011, à vingt heures, salle de la mairie, sous la présidence de **Chantal BERNARD**, Maire.

Présents : BHAUD Yvonne, GERAUD Jean-Marc, GERVAIS René, JOUVE Marc, LETEMPLIER Denis, PONTY Eliane, SERRE Alain, TEIL Guy, TOURAILLE Huguette, VAN DYCK Jean

Absents excusés : MORIN Didier, FRESQUET Alain, SALESSE Bernard, DAUPHIN Guy

Procurations de MORIN Didier à LETEMPLIER Denis, de SALESSE Bernard à TOURAILLE Huguette, de FRESQUET Alain à GERAUD J-Marc et de DAUPHIN Guy à JOUVE Marc.

Secrétaire de séance : **PONTY Eliane**

## **PETITION EN FAVEUR DU CONTOURNEMENT NORD DE SAINT-FOUR**

Madame le Maire donne lecture d'un texte porté par le collectif pour le contournement Nord de Saint-Flour insistant sur le fait que la rocade Nord de Saint-Flour est indispensable au désenclavement du Cantal depuis l'A75, il est un enjeu déterminant pour le développement économique et l'attractivité du Pays de Saint-flour, un enjeu de sécurité et d'amélioration du cadre de vie quotidien.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de soutenir la pétition en faveur du contournement Nord de Saint-Flour,
- décide d'adhérer au Collectif pour le contournement Nord de Saint-Flour, chargé de porter la pétition et de mener toute action susceptible d'accélérer la réalisation de ce projet
- émet le souhait d'une mobilisation en faveur d'une amélioration de la jonction de la D3 et l'A89 pour une liaison plus rapide entre les deux autoroutes (A75 et A89).

## **OPPOSITION A LA SUPPRESSION DES POSTES DANS L'ENSEIGNEMENT**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mr JARLIER Pierre, Président de AMF 15, demandant aux maires de prendre une délibération s'opposant à la suppression des postes dans l'enseignement, faisant suite aux différentes actions menées pour le maintien des moyens affectés à l'enseignement, le respect du code de l'éducation sur l'accueil des enfants de 2 et 3 ans en zone de revitalisation rurale, l'application de la Charte des Services Publics en Milieu Rural qui prévoit quelles communes rurales doivent être informées par les autorités académiques deux ans avant les projets d'ouverture ou de fermeture et la prise en compte des spécificités géographiques et climatiques des territoires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces demandes.

## **PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES DE MAITRE TISSANDIER**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 20 janvier 2011, le conseil municipal avait refusé de prendre en charge les honoraires de Maître Tissandier, huissier de justice, s'élevant à la somme de 375.94 € TTC, suite à un procès verbal de constat signifié le 18 novembre 2010 dans le cadre d'une procédure d'urgence.

Madame le Maire demande l'autorisation de régulariser cette dépense.

Le conseil municipal, par 8 POUR, 6 CONTRE (TOURAILLE Huguette, SALESSE Bernard, FRESQUET Alain, DAUPHIN GUY, JOUVE Marc, GERVAIS René) et 1 abstention (GERAUD Jean-Marc), décide de solder ce dossier et de procéder au paiement de ces honoraires.

### **AFFAIRE CHATONNIER**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à des réclamations du voisinage, trois courriers en lettre recommandée avec accusé de réception, ont été envoyés à Monsieur CHATONNIER J-Paul, propriétaire d'une maison d'habitation sise à Montpigot, afin de lui signifier l'état de son bâtiment faisant peser un véritable danger de sécurité publique. Madame le Maire souligne qu'une famille de trois enfants vit à proximité et que les tuiles tombent sur la voirie communale. Ces courriers sont tous revenus en mairie.

Madame le Maire demande au conseil municipal de pouvoir diligenter un huissier de justice pour dénoncer l'état de ce bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable à cette initiative et demande à ce qu'une sommation soit adressée à Monsieur CHATONNIER.

### **EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE : AMENAGEMENTS DE SITES REMARQUABLES EN LIAISON AVEC LE SCHEMA INTERCOMMUNAL DE CIRCUITS DE RANDONNEES**

Madame le Maire communique à l'assemblée la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2011 concernant l'extension des compétences optionnelles de la Communauté de Communes Sumène Artense pour l'aménagement de sites remarquables en liaison avec le schéma intercommunal de circuits de randonnées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

### **ELARGISSEMENT D'UNE COMPETENCE DE LA CCSA CONCERNANT LES ETUDES ET REALISATIONS D'OPERATIONS CONCERNANT L'HABITAT**

La délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2011 concernant l'élargissement de la compétence optionnelle relative aux études et réalisations d'opérations concernant l'habitat en rajoutant l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat est communiquée au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

### **TRAVAUX DES VOIRIES COMMUNALES 2011**

Madame le Maire présente au conseil municipal les offres des trois entreprises qui ont été contactées pour les travaux de voiries 2011 à savoir : Le Bouchet, Lavergne, Verchalles, Rochemont, Cheyssac, Pourcheret.

Après examen de ces trois offres, le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise RMCL pour un montant des travaux de 52 906 € HT, soit 63 275.58 € TTC.

### **RESEAU BOIS**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier concernant la création d'un réseau bois pour le chauffage des bâtiments communaux.

Le coût de cette installation s'élève à 188 000 € HT et des subventions ont été obtenues pour le financement de cet investissement à savoir :

- DGE : 58 158 €, ADEME : 9 588 €, Conseil Régional : 9 603 €, Conseil Général : 9 603 €.

Une demande de subvention dans le cadre du FEDER est en cours.

Elle sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de poursuivre les démarches en vue de concrétiser ce projet et prévoir le commencement des travaux pour la fin de l'année 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 POUR, 4 CONTRE (SALESSE Bernard, FRESQUET Alain, DAUPHIN Guy, JOUVE Marc) et 3 Abstentions (TOURAILLE Huguette, GERVAIS René, GERAUD Jean-Marc), autorise Madame le Maire à poursuivre toutes démarches utiles à l'avancement de ce dossier.

Une rencontre avec Monsieur DUCHASSIN du bureau d'études EUCLID et les élus devrait être programmée un vendredi après-midi, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, pour présenter la partie technique du projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire rappelle que certains élus ne se sont pas acquittés de leur cotisation assurance pour 2011.

Elle indique également que le dossier relatif à la réhabilitation d'un logement dans l'ancien presbytère, déposé dans le cadre de la DETR, a été considéré non prioritaire et ne donne pas lieu à l'obtention d'une subvention.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre des anciens élèves de l'école de Vebret aura lieu le 16 juillet.

L'inauguration de l'extension de l'école aura lieu le 29 juillet 2011.

Madame TOURAILLE demande la parole. En tant que titulaire de la procuration de Mr Bernard SALESSE et à sa demande, Madame TOURAILLE s'adresse à Madame le Maire en disant que M. le sous-préfet lui demandait d'exposer, devant le CM le motif du refus de signature du dossier de demande de la médaille du travail de l'épouse de Bernard SALESSE. Madame le Maire répond en indiquant que s'agissant d'un problème d'ordre privé, elle n'avait pas à en faire état publiquement.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle supprime toutes les délégations accordées en mars 2008 à Mr SALESSE Bernard, troisième adjoint en charge des travaux, considérant que celui-ci n'assumait pas les fonctions qui lui avaient été déléguées et s'opposait de façon systématique à tous les projets proposés, par le maire, pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire,  
Eliane PONTY.